



République Française
Département de l'Ariège
COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 15 avril 2017 de 11heures
Présents : 7	L'an deux mille dix-sept et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 15 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 8	Sont présents: Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Éveline AUTHIÉ, Jean-Claude ALLABERT, Fabrice AUTHIÉ
	Représentés: Amandine RAUZY par Charles CASTILLO
	Excuses: Chantal FABRE, Cedric CLOTES, Jean-Barthélémy MARIS
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude ALLABERT

Délibération: DE 2017 009BIS

Objet: Vote du compte de gestion - roquefixade

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTILLO Charles

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Délibération: DE 2017 010BIS

Objet: Vote du compte administratif - Roquefixade

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTILLO Charles délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par CASTILLO Charles après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 027.67		139 013.14		146 040.81
Opérations exercice	73 318.14	30 533.60	89 159.01	138 940.16	162 477.15	169 473.76
Total	73 318.14	37 561.27	89 159.01	277 953.30	162 477.15	315 514.57
Résultat de clôture	35 756.87			188 794.29		153 037.42
Restes à réaliser	86 676.65	18 367.11			86 676.65	18 367.11
Total cumulé	122 433.52	18 367.11		188 794.29	86 676.65	171 404.53
Résultat définitif	104 066.41			188 794.29		84 727.88

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8 Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 2 Refus : 0

Délibération: DE 2017 011BIS**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Roquefixade**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 174 766.15

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	139 013.14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCÈDENT	49 781.15
Résultat cumulé au 31/12/2016	174 766.15
A. EXCÈDENT AU 31/12/2016	174 766.15
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	104 066.41
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	70699.74
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Délibération: DE 2017 012BIS

Objet: Taux d'imposition pour 2017

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxes habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Monsieur le Maire propose de laisser les taux identiques à ceux de 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, décide :

- DE MAINTENIR les taux 2016 à savoir :

Taxe habitation	7.41%
Taxe Foncière bâtie	11.49%
Taxe Foncière non bâtie	62.84%

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Délibération: DE 2017 013BIS

Objet: Vote du compte de gestion - log sociaux

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTILLO Charles

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Délibération: DE 2017 014BIS

Objet: Vote du compte administratif - log sociaux

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTILLO Charles délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par CASTILLO Charles après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 023.29			5 004.69	4 023.29	5 004.69
Opérations exercice	10 201.04	4 023.29	1 990.14	16 581.29	12 191.18	20 604.58
Total	14 224.33	4 023.29	1 990.14	21 585.98	16 214.47	25 609.27
Résultat de clôture	10 201.04			19 595.84		9 394.80
Restes à réaliser						
Total cumulé	10 201.04			19 595.84		9 394.80
Résultat définitif	10 201.04			19 595.84		9 394.80

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8 Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 2 Refus : 0

Délibération: DE 2017 015BIS**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - log sociaux**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 19 595.84

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 004.69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	13 802.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCÈDENT	14 591.15
Résultat cumulé au 31/12/2016	19 595.84
A. EXCÈDENT AU 31/12/2016	19 595.84
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 201.04
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	9 394.80
B. DÉFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délibération: DE 2017 020

Objet: Vote du budget primitif - roquefixade

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Roquefixade,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Roquefixade pour l'année 2017 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 375 035.97 Euros

En dépenses à la somme de : 375 035.97 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	65 764.75
012	Charges de personnels, frais assimilés	3 200.00
014	Atténuations de produits	1 600.00
65	Autres charges de gestion courante	35 034.00
66	Charges financières	432.28
022	Dépenses imprévues	12 000.00
023	Virement à la section d'investissement	62 896.71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 960.00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		182 887.74

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	2 700.00
73	Impôts et taxes	47 244.00
74	Dotations et participations	57 764.00
75	Autres produits de gestion courante	4 480.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	70 699.74
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		182 887.74

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 368.00
21	Immobilisations corporelles	131 216.37
16	Emprunts et dettes assimilées	16 813.02
020	Dépenses imprévues	6 993.97
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	35 756.87
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		192 148.23

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	17 361.08
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 218.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	104 066.41
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 646.03
021	Virement de la section de fonctionnement	62 896.71
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 960.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		192 148.23

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délibération: DE 2017 021

Objet: Vote du budget primitif - log sociaux

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Roquefixade,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Roquefixade pour l'année 2017 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 46 028.63 Euros

En dépenses à la somme de : 46 028.63 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 999.40
66	Charges financières	2 502.34
022	Dépenses imprévues	1 300.00
023	Virement à la section d'investissement	9 832.91
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		24 634.65

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	15 239.85
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 394.80
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		24 634.65

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	11 192.94
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	10 201.04
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		21 393.98

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 201.04
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 360.03
021	Virement de la section de fonctionnement	9 832.91
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		21 393.98

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0